Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-11_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 11-05-2026-CM : Création de tarifs pour la location de vélos à assistance électrique au camping municipal

Le camping municipal « Les Fauvettes » est labellisé « Accueil Vélo » depuis 2023, avec un renouvellement de ce label prévu en juillet 2026.

La commune s'engage dans le développement des modes actifs via la mise en œuvre du Schéma Directeur des Modes Actifs. De plus, la véloroute « Vélomaritime » traverse notre territoire, renforçant son attractivité cycliste.

Dans ce contexte, il est proposé d'expérimenter, sur la saison 2026, la mise en location de deux vélos à assistance électrique (VAE) réservés uniquement aux résidents du camping municipal

La location sera effectuée auprès de SBAA (VéloTUB) selon les conditions suivantes :

-Location de deux VAE auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour 3 mois (100 € par VAE, accompagné d'une caution de 800 €)

-Application des tarifs et des Conditions Générales de Location de SBAA

-Entretien et réparation assurés par SBAA

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-11_05_2026_CM-DE

La commercialisation sera réalisée par les agents du camping, avec [illegible]nde de carte d'identité et signature du contrat de location. Une pénalité de 50 € par jour de retar[illegible]

-Période : du 09 juillet au 30 septembre 2026

-Location minimale : 2 jours ; maximale : 6 jours par personne

-Tarif : 20 € pour deux jours par VAE

Vu l'avis de la commission culture en date du 8 juin 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

CREE un service de location de vélos à assistance électrique (VAE) au camping municipal « Les Fauvettes » au conditions exposées ci-dessus

FIXE le tarif à 20€ TTC pour 2 jours de location, avec pénalité de 50€ TTC par jour de retard.

AUTORISE le Maire ou son représentant à conventionner avec Saint-Brieuc Armor Agglomération pour louer ces vélos.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor